

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012
Norme NF X 46-020

3 RUE LOUIS BLERIOT

77400 LAGNY SUR MARNE



A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	3 RUE LOUIS BLERIOT 77400 LAGNY SUR MARNE
Cat. Du bâtiment :		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	447LCB0301	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	30/08/2018	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Mickaël JULIEN	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	CPDI 4129	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	01/01/2017	N° de contrat d'assurance :	10063271004
Organisme certificateur	I.CERT Parc Edonia - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT-GREGOIRE	Date de validité :	31/12/2018

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 08/09/2018

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Mickaël JULIEN**



Rapport N° : 447LCB0301 30/08/2018

Version : 08/09/2018

2/18

C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C \ SOMMAIRE	3
D \ CONCLUSIONS	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	4
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	12
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	14
ATTESTATION(S).....	15
CERTIFICAT DE COMPETENCES	16

D \ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
	LOGEMENTS COLLECTIFS		Selon BT			

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77		PAGE N°
NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77 AGENCE DE CHAMPS SUR MARNE 24 Cours des 2 Parcs 77420 CHAMPS SUR MARNE Tél : 01.64.68.27.55 Fax : 01.64.68.47.47 Siret : 27770001900015		BON DE TRAVAUX N° 2018 20462 EXPERT HABITAT INGENIERIE 33 BIS BOULEVARD GAMBETTA 3EME ETAGE 78300 POISSY
Réf. fournisseur F / 5149 Marché n° 2017 4475 1 Provenance CHAMPS SUR MARNE Objet DIVERS	Service CHAMPS Techniciens LOCALISATION Programme 447 LAGNY I Tranche 1 Ensemble C000 Escalier AB Étago 03 Logement 2E3 Module 447LCB0301 Retrait des clés CHEZ LE GARDIEN ADRESSE 3 RUE LOUIS BLERIOT 77400 LAGNY SUR MARNE	
		ÉMETTEUR BACHER ISABELLE Téléphone 0321734144

DÉLAI D'EXECUTION 5 JOURS **PERIODE DU** 27/08/2018 **AU** 01/09/2018

ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
AM/73	ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MET ANALYSE DE 1 A 10 PRELEVEMENTS ISSUS	5,00	48,00	240,00
TOTAL H.T.				240,00
H.T. ACTUALISE				
COEFFICIENT REGIONAL				
RABAIS				
TOTAL H.T.				
T.V.A. 20,00 %				48,00
TOTAL T.T.C.				288,00

***** LOGEMENT VACANT ***
 PRELEVEMENT DES MURS DU SEJOUR ET DE LACHAMBRE 2
 TEL GARDIEN MR RUDEAU 06 70 96 80 29

AFFECTATION BUDGETAIRE			CODES STRUCTURE ET SCHEMA : TECHNI		MONTANT T.T.C.
CODE BUDGET	NUBRIQUE	INSTANCES	LIBELLÉ DU POSTE BUDGÉTAIRE		
1 HONAMIA	A780	CH SC	HONORAIRES DIAG AMIANTE		288,00

AFFECTATION ANALYTIQUE				MONTANT T.T.C.
CODE BUDGET	RÉFÉRENCES PATRIMOINE	RÉFÉRENCES OCCUPANT		
1 HONAMIA	447 1 C000 AB 447LCB0301	L2100246		288,00

Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX N° 2018 20462

EXEMPLAIRE À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA FACTURE

ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:

Rapport N° : 447LCB0301 30/08/2018

Version : 08/09/2018

5/18

F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G \ RAPPORTS PRECEDENTS

H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Entrée			OUI	CONCERNEE
Dégagement			OUI	CONCERNEE
Salle de bains			OUI	CONCERNEE
WC			OUI	CONCERNEE
Chambre 1			OUI	CONCERNEE
Chambre 2			OUI	CONCERNEE
Cuisine			OUI	CONCERNEE
Séjour			OUI	CONCERNEE

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Entrée					Dalle de sol	Enduit			
Dégagement					Dalle de sol	Enduit			
Salle de bains					Sol souple	Enduit			
WC					Sol souple	Enduit			
Chambre 1					Dalle de sol	Enduit			
Chambre 2	Brique / Enduit	Béton			Dalle de sol	Enduit	BOIS	PVC	
Cuisine					Sol souple	Enduit			
Séjour	Brique / Enduit	Béton			Dalle de sol	Enduit	BOIS	PVC	

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Rapport N° : 447LCB0301 30/08/2018

Version : 08/09/2018

7/18

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Chambre 2		Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	447LCB0301P001	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Séjour		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	447LCB0301P002	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Chambre 2		Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	447LCB0301P001	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Chambre 2		Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	447LCB0301P001	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Chambre 2		Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	447LCB0301P001	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Chambre 2		Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	447LCB0301P001	Mur E	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Chambre 2		Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	447LCB0301P001	Mur F	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Chambre 2		Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	447LCB0301P001	Mur G	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Séjour		Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	447LCB0301P001	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Séjour		Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	447LCB0301P001	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Séjour		Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	447LCB0301P001	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Chambre 2		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	447LCB0301P002	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Séjour		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	447LCB0301P002	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 447LCB0301P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	447LCB0301 30/08/2018	Chambre 2	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	30/08/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur D		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 447LCB0301P002			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	447LCB0301 30/08/2018	Séjour	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	30/08/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur C		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967



Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0718-91817 EN DATE DU 06/09/2018 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : AGENCE EHI IDF (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI	Ref. Commande ITGA : IT0718-91817 Ref. Commande Client : 447LCB0301-01
---	---

Prélevement(s) : Reçu au laboratoire le : 05/09/2018

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- ou
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique(s) :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)
- ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique	Nb de préparations	Date d'analyse	Résultat / Type d'amiante
Ref dossier client : 447LCB0301-01 - 3 RUE LOUIS BLEROT 77400 LAGNY SUR MARNE				
Ref échantillon client : 447LCB0301P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 2 Mur D Enduit				
Ref dossier client : 447LCB0301-01 - 3 RUE LOUIS BLEROT 77400 LAGNY SUR MARNE				
Ref échantillon client : 447LCB0301P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Séjour Mur C Enduit béton				
Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	META	1	06/09/2018	Amiante non détecté / -
Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	META	1	06/09/2018	Amiante non détecté / -

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 04

Page 1/1

ATTESTATION(S)



réinventons / notre métier



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD atteste que :

EXPERT HABITAT ET INDUSTRIE INGENIERIE
21 ROUTE D'ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10063271004 ayant pris effet le 01/03/2018.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES MISSIONS REALISEES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE, TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

- ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE
- DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE
- DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIMITIVES
- CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
- CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
- REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION
- REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES
- DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU
- CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
- DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)
- RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION
- ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
- ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETES, LYCTUS)
- INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALUR)
- MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
- CALCULS DES MILLIEMES - TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.
- ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
- ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES (ENRNM)
- DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
- DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.
- ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.
- ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.
- DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF
- ETAT DES LIEUX LOCATIFS
- DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE
- CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION
- DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO
- INFILTROMETRIE- MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES
- THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
- DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.
- DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE
- DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
- DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230 2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL
- DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.
- DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
- EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5 000 000 € par année d'assurance.

La présente attestation est valable du 01/03/2018 au 01/01/2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitat (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitat.

A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 01/01/2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 15/02/2018 - Pour la Compagnie,

VD ASSOCIES
81, Bd Pierre Premier
33110 LE BOUSCAT
RCS 794 672 238 ORIAS : 13010220
Tél. : 05 56 30 95 75

PEFC 10-31-1483 / Contrôle PEFC



UNE RECHAUFFE 22 20105 501

CERTIFICAT DE COMPETENCES



Certificat de compétences Diagnostic Immobilier

N° CPDI 4129 Version 004

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur JULIEN Mckael

Est certifié(a) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics Immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 01/01/2017 - Date d'expiration : 24/10/2021
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 07/12/2016 - Date d'expiration : 06/12/2021
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 26/10/2016 - Date d'expiration : 25/10/2021
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 17/02/2017 - Date d'expiration : 16/02/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 23/12/2016 - Date d'expiration : 22/12/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 03/05/2017.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste B et des matériaux et produits de la liste C et des matériaux et produits de la liste D et des matériaux et produits de la liste E dans les bâtiments autres que ceux visés par la mention.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste B et des matériaux et produits de la liste C et des matériaux et produits de la liste D et des matériaux et produits de la liste E dans les bâtiments de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 5, dans des installations de travail réglementé plus de 20 personnes ou dans des laboratoires industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les missions visées à l'issue des travaux de travaux de construction.

Arrêté du 21 novembre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de constat de risque d'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'inhalation par le plomb des personnes ou des installations, après travaux en présence de plomb, et les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de repérage, d'installation physique de l'état de conservation des matériaux et produits mentionnés de l'annexe 1 et l'annexe 2 ainsi qu'après travaux dans les immeubles bâtis et les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 23 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la performance des bâtiments et les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 18 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'évaluation de leur conformité avec la réglementation thermique, et les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 3 août 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de conservation des installations continues de gaz et les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de conservation des installations continues de gaz et les critères de certification des organismes de certification



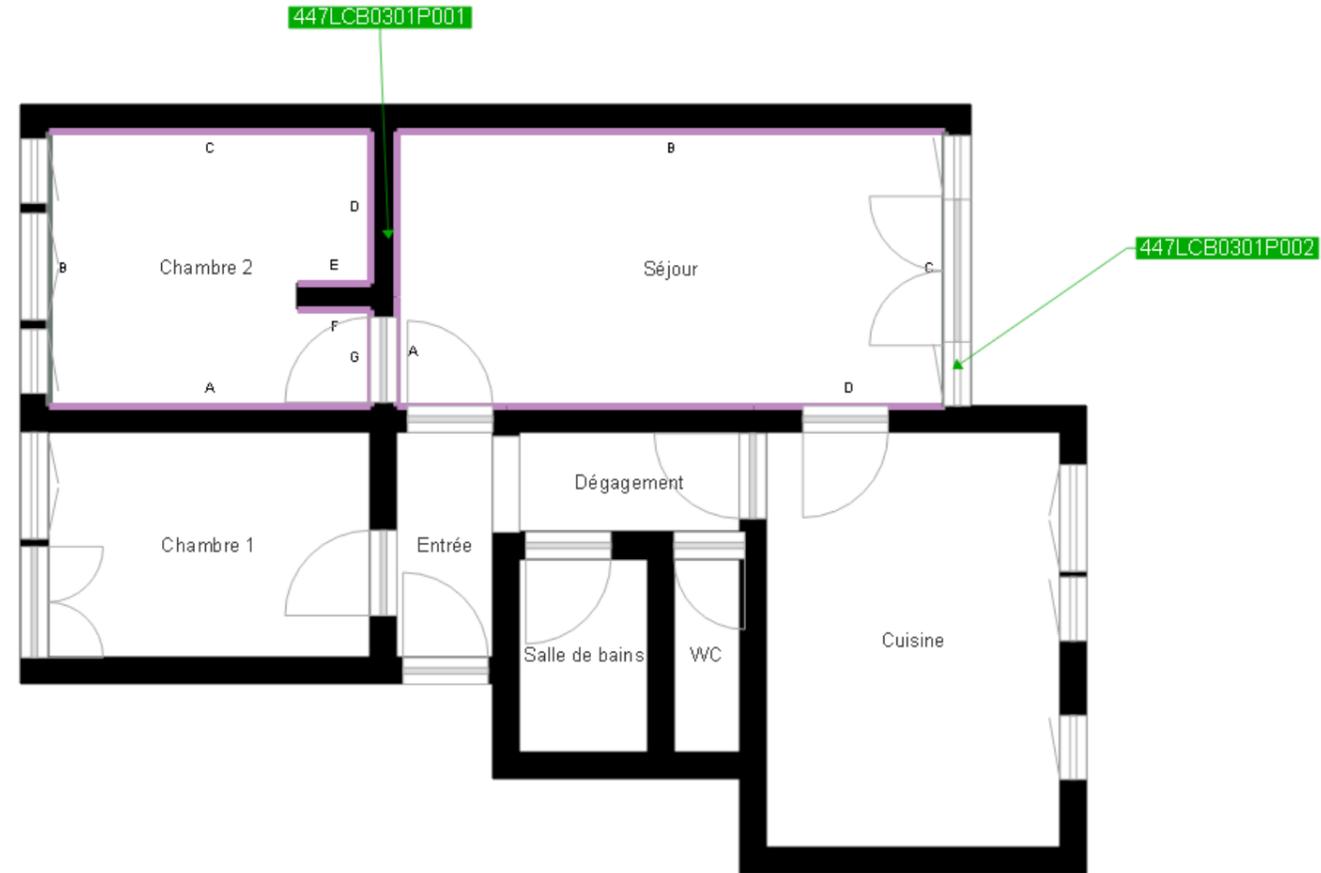


Certification de personnes
Diagnostic Immobilier
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPE DI DR 11 rev12



	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs Béton brut
	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Amiantés
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière
	Murs Pierre

	Prélèvements de sol amiantés
	Prélèvements de sol non amiantés
	Prélèvements de plafonds amiantés
	Prélèvements de plafonds non amiantés
	Prélèvements de murs amiantés
	Prélèvements de murs non amiantés
	Autres types de prélèvements amiantés
	Autres types de prélèvements non amiantés
	Sol amianté
	Plafond amianté
	Sol et Plafond amiantés

